



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 038-200063972-20240223-2024_02_01-DE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABBRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kevin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABBRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marceline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.01.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR RÉNOVATION ÉCOLE
PALADRU

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que de gros travaux urgent sont à effectuer à l'école de Paladru, (mur, toiture, menuiserie, système d'interphonie du portail etc...)

Il précise que la commune peut solliciter une subvention auprès de l'état dans le cadre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux au taux le plus haut possible. Ces travaux seront réalisable pendant les périodes de vacances scolaires 2024 compte tenu de l'urgence.

Monsieur Le Maire donne lecture des devis :

- Montant des travaux : 126 193.23 TTC

M. Le Maire demande l'avis du Conseil.

Considérant qu'il est nécessaire de faire ces travaux en urgence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention DETR auprès de l'état, la plus haute possible.
- **DE PRÉVOIR** les crédits au budget.
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux au plus tôt.

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

La secrétaire de séance,
Christiane COLLOMB



Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, le 05 mars 2024
Le Maire,
Denis CARRON





Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 036-200063972-20240223-2024_02_02-DE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABBRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABBRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marceline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.02

Objet : CONVENTION AEJ

Monsieur Le Maire rappelle la convention de partenariat avec l'AEJ de Saint Etienne de Crossey pour l'accueil de loisirs organisé pour les enfants de 3 à 13 ans les mercredis et les vacances scolaires et précise la poursuite de la convention.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association AEJ.

Monsieur le Maire précise que les communes de Biliou, Montferrat et Villages du Lac de Paladru se sont engagées à verser une subvention de fonctionnement à l'AEJ chaque année dont le montant global est de 45 000.00 € pour 2024, soit 15 000.00 € par commune.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ATTRIBUE** une subvention annuelle à l'AEJ de 15 000.00 €.
- ✓ **AUTORISE** la signature de la convention.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance
Christiane COLLOMB

Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, Le 05 mars 2024
Le Maire





Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 038-200063972-20240223-2024_02_04-DE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABBRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kevin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABBRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marceline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.04

Objet : CONVENTION TATAMIS DOJO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association du Judo Club du Lac pour l'acquisition des Tatamis pour le DOJO du Pin.

Monsieur Le Maire propose de signer une convention pour l'utilisation des Tatamis.

Les Tatamis pourront être utilisés pour toutes les activités agréées par la Commune. Il est convenu que les Tatamis appartiennent à la Commune de Villages du Lac de Paladru.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** la signature d'une convention pour les Tatamis.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance
Christiane COLLOMB

Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, Le 05 mars 2024
Le Maire
Denis CARRON





Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marceline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.05.

Objet : CONVENTIONS TATAMIS AVEC LES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que le Judo Club du Lac a fait l'acquisition de 72 Tatamis pour le DOJO du Pin, la Commune a versé à l'association du Judo Club du Lac une subvention correspondant au montant de l'acquisition, déduction faite de la subvention obtenue par le Club, soit 5 801.20 €.

Il propose de signer une convention pour la participation financière des Tatamis avec les communes de Biliou, Montferret, Charavines.

M. le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention avec les communes pour la participation financière.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

La secrétaire de séance,
Christiane COLLOMB

Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, le 5 mars 2024
Le Maire,
Denis CARRON





Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABBRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABBRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marceline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.06.

Objet : ÉVOLUTION RÉSEAU PDIPR

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR).

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 retranscrite à l'article L361-1 du code de l'environnement et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que pour répondre à la demande du public en matière de sentiers et itinéraires de loisirs dans les espaces naturels, le Conseil départemental de l'Isère est intervenu auprès de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et du Parc naturel régional de Chartreuse, maîtres d'ouvrage de l'opération d'aménagement d'itinéraires de promenade et de randonnée sur leurs territoires.

Considérant que le PDIPR permet de créer et de pérenniser un réseau de sentiers juridiquement stables, aménagés et signalés conformément à la charte départementale.

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur du développement touristique, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais a réalisé un plan de requalification de son réseau d'itinéraires de promenade et de randonnée.

Considérant que le dit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune des Villages du Lac de Paladru.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la désinscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins suivants,
 - ✓ Route de Champ Rond (VC02) entre le Chemin rural de Champ Rond à Sonnière et le Chemin de la Sonnière (VC08), sur une distance de 263 mètres.
 - ✓ Chemin rural du Planat (CR840), entre la Route de Brunet (VC05a) et la Route du Fayet Veysins (VC02a), sur une distance de 559 mètres.
 - ✓ Route du Fayet Veysins (VC02a), depuis le Chemin rural du Planat (CR840) jusqu'au Chemin de Simandre (VC019), sur une distance de 166 mètres.
 - ✓ Chemin de Simandre (VC019), depuis l'intersection avec la Route du Fayet Veysins (VC02a) jusqu'au chemin rural de Côte Simandre (CR846), sur une distance de 321 mètres.
 - ✓ Chemin rural de Côte Simandre (CR846), sur une distance de 521 mètres.
 - ✓ Chemin du Bois Rival (VC029), sur une distance de 382 mètres.
 - ✓ Route de la Montagne (VC03), depuis le Chemin du Bois Rival (VC029) jusqu'à l'intersection avec le Chemin de la Vorly (VC04), sur une distance de 302 mètres.
 - ✓ Chemin du Lavoir (VC02), depuis la Route de Chassignieux (VC01) jusqu'au Chemin rural du Patier (CR503), sur une distance de 600 mètres.
 - ✓ Chemin rural du Patier (CR503), sur une distance de 795 mètres.
- **ACCEPTÉ** l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins suivants,
 - ✓ Rue du Musée, depuis le Musée Archéologique du Lac de Paladru jusqu'à la Rue de la Morgerie, sur une distance de 81 mètres.
 - ✓ Chemin rural de Champ Rond à Sonnière, sur une distance de 108 mètres.
 - ✓ Route de Brunet (VC05a), depuis le Chemin rural du Planat (CR840) jusqu'au Chemin rural de Lambert (CR838), sur une distance de 134 mètres.
 - ✓ Chemin rural de Lambert (CR838), sur une distance de 425 mètres.
 - ✓ Route de Chassignieux (VC01), sur une distance de 656 mètres.
- **S'ENGAGE** à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- **S'ENGAGE** également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement ,
- **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés ,
- en cas de passage inévitable sur une propriété privée, il sera passé une convention entre le Département et le propriétaire ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

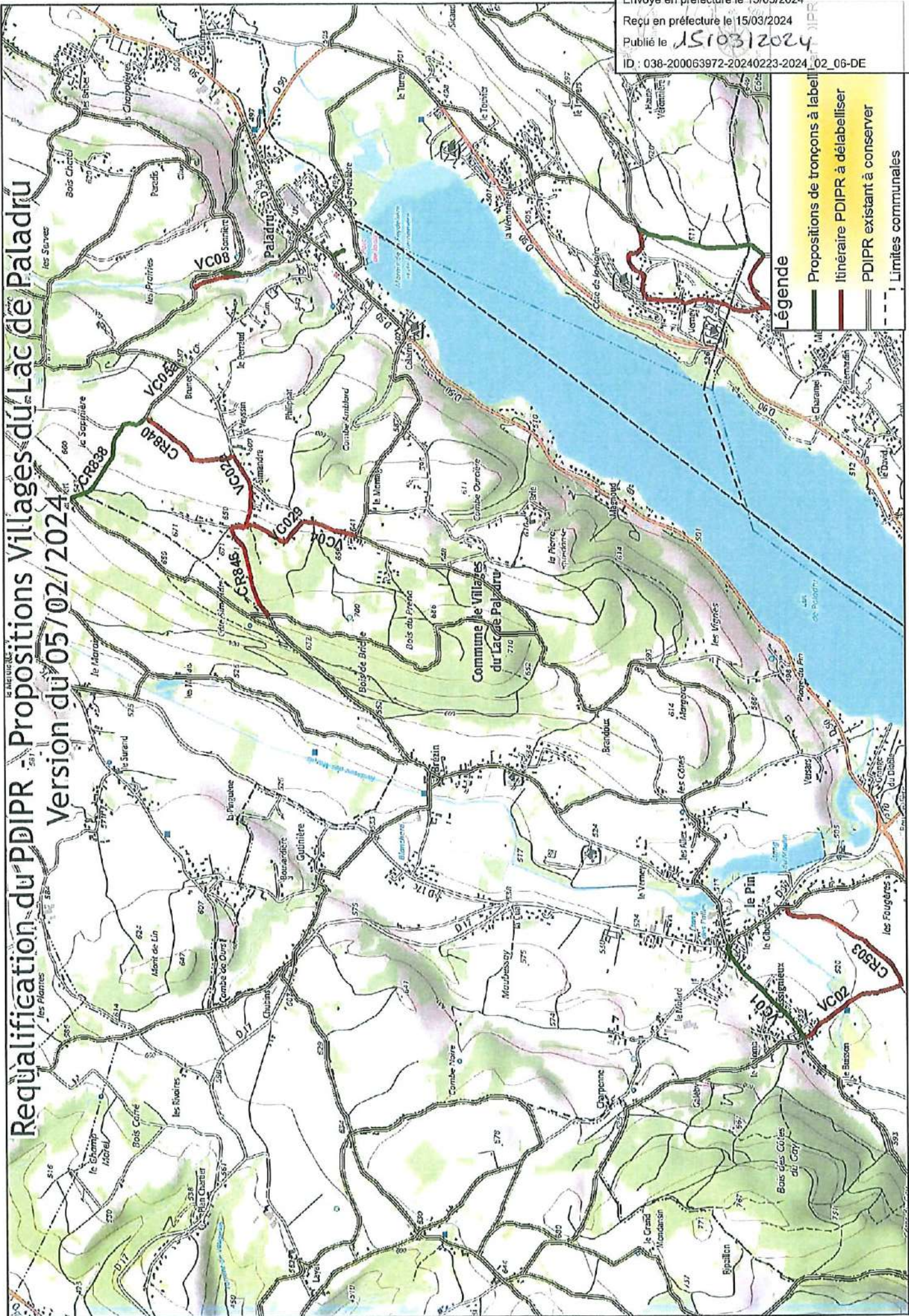
Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, le 5 mars 2024

La secrétaire de séance,
Christiane COLLOMB



Requalification du PDIPR - Propositions Villages du Lac de Paladrü

Version du 05/02/2024



Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 038-200063972-20240223-2024_02_06-DE

Légende

- Propositions de tronçons à labelliser
- Itinéraire PDIPR à délabelliser
- PDIPR existant à conserver
- Limites communales



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 038-200063972-20240223-2024_02_07-DE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABBRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABBRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marceline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.07.

Objet : CONVENTION SERVITUDE ENEDIS COULÉE VERTE

M. Le Maire à porté à la connaissance du Conseil Municipal les documents suivants :

- Convention de servitudes

Entre la société ENEDIS et Le Maire de la commune de Villages du Lac de Paladru pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de Villages du Lac de Paladru

Préfixe : 305 Section : B n° : 419

Préfixe : 305 Section : B n° : 950

- SIGNER tout acte contenant convention de servitude et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 €, ayant son siège social à Paris la Défense Cedex (92079), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de servitude.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

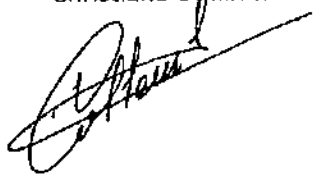
Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 038-200063972-20240223-2024_02_07-DE

- Autorise M. Le Maire ou son représentant légal à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,
Christiane COLLOMB



Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru, le 06 mars 2024

Le Maire,
Denis CARRON





Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le **M 103124**
ID : 038-200063972-20240223-2024_02_08-DE

Extrait du Registre des
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABBRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABBRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marceline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.08.

Objet : TARIF PLAGES 2024-2025

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs de la plage de Paladru.

Il propose de modifier les tarifs en vigueur.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les tarifs d'entrée à la Plage de Paladru à compter du 1^{er} Avril 2024 :

▪ Entrée adulte :	4.80 €.
▪ Entrée enfant (3 à 11 ans) :	3.00 €.
▪ Carte 10 entrées adulte :	42.00 €
▪ Carte 10 entrées enfant (3 à 11 a.) :	24.00 €
▪ Carte annuelle (à partir 3 ans) :	10.00 €
▪ Tarif groupe à partir de 11ans 10 personnes minimum	4.10€/personne
▪ Tarif groupe moins de 11ans 10 enfants minimum:	2.30 €/personne

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru, Le 06 mars 2024

Le Maire

Denis CARRON

La secrétaire de séance,
Christiane COLLOMB





Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 038-200063972-20240223-2024_02_09-DE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABBRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABBRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marceline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.09

Objet : OLYMPIADE 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'organisation des OLYMPIADES 2024 qui se dérouleront sur deux jours. Tous les élèves du Tour du Lac (CP au CM2) des écoles de Charavines, Biliou, Villages du Lac de Paladru participeront à cet évènement le 30 et 31 mai 2024.

Le budget prévisionnel pour l'ensemble des communes s'élève à 5 430.00 €. Pour la commune de Villages du Lac de Paladru cela représente une somme de 1 918.00 €.

Un décompte précis du montant sera établi.

Une convention sera signée avec la commune de Charavines.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE Les OLYMPIADES.
- ✓ APPROUVE le budget prévisionnel.
- ✓ AUTORISE la signature d'une convention avec la commune de Charavines.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance
Christiane COLLOMB

Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, Le 05 mars 2024

Le Maire
Denis CARRON



Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABBRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABBRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marceline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.10.

Objet : MUTUELLE COMMUNALE SANTÉ ET DÉPENDANCE AU PROFIT DES HABITANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté pour la mise en place d'une mutuelle communale santé et dépendance au profit des habitants.

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'une mutuelle communale santé et une mutuelle communale dépendance.
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions avec les assurances AXA, qui seront reconduites par tacite reconduction sauf dénonciation d'une des parties.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
Christiane COLLOMB

Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, 06 mars 2024

Le Maire
Denis CARRON





Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 038-200863972-20240223-2024_02_11-DE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLAGES DU LAC DE PALADRU, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABBRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kevin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABBRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marceline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.11

Objet : CONVENTION FOOD TRUCK

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité de proposer une offre de petite restauration jusqu'à l'ouverture du restaurant de Paladru afin de répondre aux attentes des administrés.

Pour cela il propose l'installation d'un FOOD TRUCK à partir du mois de mars 2024 avec une redevance de 100.00 € par mois.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ AUTORISE la signature d'une convention avec le FOOD TRUCK.
- ✓ DIT que la redevance est de 100.00 €.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance
Christiane COLLOMB

Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, Le 05 mars 2024

Le Maire
Denis CARRON





Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 038-200063972-20240223-2024_02_12-DE

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-trois Février, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLAGES DU LAC DE PALADRU, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Kevin BLACHON, Carole FABBRI, Janine GARIN, Quentin GIRARD, Lionel SEIGLE-VATTE.

Nombre de conseillers représentés : 4

Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kevin BLACHON), Ernest ORTIZ (pouvoir à Carole FABBRI), Laurence CHANEL (pouvoir à Denis CARRON), Nicolas ROQUE (pouvoir à Daniel SEYVE)

Nombre de conseillers absents : 4

Marcelline BOUJU, Carole GALLIN, Marie Noëlle LEGARCON, Régine PLATRE,

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB

N° d'ordre : 2024.02.12.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL **RÉNOVATION ÉCOLE PALADRU**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que de gros travaux urgent sont à effectuer à l'école de Paladru, (mur, toiture, menuiserie, système d'interphonie du portail etc...)

Il précise que la commune peut solliciter une subvention auprès Du Conseil Départemental à hauteur de 22%. Ces travaux seront réalisable pendant les périodes de vacances scolaires 2024 compte tenu de l'urgence.

Monsieur Le Maire donne lecture des devis :

- Montant des travaux, 113 853.49 € HT soit 126 193.23 € TTC.

M. Le Maire demande l'avis du Conseil.

Considérant qu'il est nécessaire de faire ces travaux en urgence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental.
- **VALIDE** le plan de financement suivant :
 - o Dépense : 113.853.49 € HT
 - o Recette subvention 22% 22 770.70 €
 - o Autofinancement : 91 082.80 €
- **DE PRÉVOIR** les crédits au budget.
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux au plus tôt.

- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

La secrétaire de séance,
Christiane COLLOMB



Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru, le 05 mars 2024

Le Maire,

Denis CARRON

